

**Préavis du Comité de Direction de l'Association  
Intercommunale Scolaire de l'Esplanade sur le  
nouveau règlement du Conseil d'Établissement  
de l'Esplanade**

**Préavis 04 /2014**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

Le Comité de Direction de l'AISE a l'avantage de soumettre à votre approbation le préavis sur le règlement révisé du Conseil d'Etablissement de l'Etablissement primaire et secondaire de Begnins l'Esplanade.

En effet, suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> août 2013, de la nouvelle Loi sur l'Enseignement Obligatoire et de son règlement d'application, le Conseil d'Etablissement de notre arrondissement a travaillé sur la révision de son règlement afin de le mettre en adéquation avec ladite loi et son règlement.

Une fois ce travail effectué et adopté par le Conseil d'Etablissement, ce dernier nous a remis ce règlement révisé et nous l'avons, à notre tour, adopté. Comme il se doit, nous l'avons transmis à la commission ad hoc, nommée par le Conseil Intercommunal de l'AISE, pour qu'elle l'examine.

Vous constaterez qu'il y a quelques modifications dues aux changements de certains articles de la loi scolaire.

Par exemple: à l'article 19, la transmission de la liste des membres au Département et à la Préfecture.

De plus, certaines adaptations ont été faites suite à des constats d'efficience pour le fonctionnement de ce Conseil d'Etablissement, par exemple : la durée du mandat pour les représentants des autorités ou la suppression d'une période précise pour l'élection des représentants des parents d'élèves.

## **Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis n°04/2014, concernant le règlement révisé du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade,
- Ouï le rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'accepter le préavis n°04/2014 du Comité de Direction tel que présenté.

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 10 mars 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal le 3 juillet 2014.

Begnins, le 23 juin 2014

Au nom du Comité de Direction de l'AISE

Le Présidente :

La Secrétaire :

C. Pralong

V. Wicht